

RAPPORT FINANCIER

2022

BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE	4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	8
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10

ÉQUILIBRES FINANCIERS

ÉPARGNE ET AUTOFINANCEMENT	12
DETTE PROPRE	14
GARANTIES D'EMPRUNTS.....	18
CONSOLIDATION DES COMPTES ET DES RISQUES ..	18

REPÈRES DÉPARTEMENT

PRINCIPAUX PARTENAIRES	20
PRINCIPAUX CHIFFRES 2022.....	22

HOTEL DU DEPARTEMENT

Département des Bouches-du-Rhône

RAPPORT FINANCIER

2022

Après 2021 qui faisait office d'année de redémarrage pour la collectivité suite à une année 2020 complexe, l'exercice 2022 a permis une reprise à 100 % de l'ensemble des politiques publiques, projets et différentes compétences, mises en œuvre par le Département.

La majorité départementale poursuit ses politiques volontaristes et solidaires avec pour ligne de conduite le maintien de ses engagements envers la population et en matière de développement de l'attractivité du territoire. Ceci tout en s'ajustant face à de nouvelles contraintes qui s'imposent à elle.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chiffres exprimés en millions d'€	2021	2022	Évolution 2021/2022		2021	2022	Évolution 2021/2022
Dépenses réelles (A)	2 267,0	2 333,1	2,9 %	Recettes réelles (B)	2 589,2	2 738,8	5,8 %
Dépenses réelles hors reprise de provision	2 254,9	2 323,7	3,0 %	Recettes réelles hors reprise de provision	2 577,4	2 711,8	5,2 %
Autres charges d'activité (65)	1 615,2	1 658,7	2,7 %	Fiscalité directe (731 hors 73121 73125)	243,4	236,2	- 3,0 %
Pour mémo, fonctions 551, 552 APA	177,5	180,5	1,7 %				
Pour mémo, fonction 567 - allocations RSA	489,7	458,6	- 6,3 %	Fiscalité indirecte (Autres 73 hors 73261 73262)	1 643,5	1 727,8	5,1 %
Reversement et restitution sur Impôts et Taxes (chapitre 014, nature 739)	88,8	77,6	- 12,5 %	Dotations et participations (73121,73125, 741, 744, 746, 74781, 74783, 7482, 7483)	558,5	590,4	5,7 %
Charges de personnel (64, 65861, 6331, 6336, 6218)	392,4	408,1	4,0 %	Pour mémo, FNGIR (73121)	37,7	37,7	0,0 %
Autres services extérieurs (62)	74,3	81,5	9,7 %	Pour mémo, DC RTP (74832)	40,8	40,8	0,0 %
Services extérieurs (61)	45,0	47,4	5,5 %	Pour mémo, Reversement restitution sur impôts et taxes (739)	-88,8	77,6	- 187,5 %
Provisions (68 hors 6811 pour ordre)	12,1	9,4	- 22,0 %	Autres	143,8	184,4	28,2 %
Frais Financiers (66)	15,2	18,1	18,8 %	Pour mémo, recouvrements et redevances de dépenses d'aide sociale	101,2	109,4	8,1 %
Autres (60, autres 63 et 67 réels)	25,5	33,6	31,6 %	Provisions (7817, 7815)	2,7	6,8	- 154,0 %
Dépenses d'ordre (C)	317,3	324,7	2,3 %	Recettes d'ordre (D)	264,8	211,9	- 20,0%
Dotations aux amortissements des immobilisations (6811)	306,8	322,1	5,0 %	Différences sur réalisations (négatives) reprises, neutralisation et quote-part des subventions d'investissement transférées (76,77,78,79)	264,8	211,9	-20,0 %
Autres (67)	10,5	2,6	- 75,0 %				
Financement de la section d'investissement (E)	283,1	306,3	8,2 %	Excédent reporté (G)	93,0	72,7	- 21,8 %
Excédent/Déficit de clôture (F)	79,5	59,2	- 25,5 %	Total (B+D+G)	2 946,9	3 023,4	2,6 %
Total (A+C+E+F)	2 946,9	3 023,4	2,6 %				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chiffres exprimés en millions d'€	2021	2022	Évolution 2021/2022		2021	2022	Évolution 2021/2022
Dépenses réelles (A)	682,8	692,0	1,4 %	Recettes réelles (B)	542,3	556,0	2,5 %
Dépenses réelles Hors dette	576,6	597,0	3,5 %	Recettes réelles Hors dette et hors affectations	41,1	47,9	16,5 %
Subventions d'équipement versées (204)	365,5	328,5	- 10,1 %	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	144,1	289,9	101,1 %
Autres immobilisations incorporelles (20)	32,7	32,1	- 1,8 %				
Immobilisations corporelles (21)	35,9	95,0	164,9 %				
Immobilisations en cours, avances et acomptes versés (238)	9,7	12,3	26,4 %				
Autres immobilisations en cours (23) hors régularisation	132,3	128,9	- 2,5 %				
Autres (10, 13, 26, 27, 45)	0,5	0,2	- 71,9 %				
Emprunts et Dettes assimilées	106,2	95,0	- 10,5 %				
Emprunts (1641, 103, 16311)	106,2	95,0	- 10,5 %	Emprunts (1641, 103, 16311)	187,0	204,2	9,2 %
				Emprunts obligataires (1631)	170,0	14,0	- 91,8 %
Dépenses d'ordre (C)	278,3	226,3	- 18,7 %	Recettes d'ordre (D)	330,9	339,1	2,5 %
				Amortissements et charges à étaler (28)	293,5	308,8	5,2 %
				Autres (16,19,20,21,23)	37,3	30,3	- 18,8 %
				Restes à réaliser (F)	0,0	0,0	0 %
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (G)	195,1	283,1	45,1 %	Financement de la section d'investissement (H)	289,9	309,8	6,9 %
Total (A+C+E+G)	1 163,0	1 204,9	3,6 %	Total (B+D+F+H)	1 163,0	1 204,9	3,6 %



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 738,8 M€ (+ 5,8 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la croissance est de 5,2 %.

Chiffres exprimés en milliers d'€	2021	Structure	2022	Structure	Var 2021-2022
Fiscalité indirecte	1 643 504	63,5 %	1 727 792	63,1 %	5,1 %
Fiscalité directe	243 449	9,4 %	236 238	8,6 %	- 3 %
Dotations et participations	558 468	21,6 %	590 413	21,6 %	5,7 %
Reprises de provisions	2 702	0,1 %	24 884	0,9 %	820,9 %
Produit des cessions	9 114	0,4 %	2 121	0,1 %	- 76,7 %
Autres recettes	131 959	5,1 %	157 361	5,7 %	19,3 %
Total	2 589 195	100,0 %	2 738 809	100,0 %	5,8 %
Total (hors provisions et cessions)	2 577 379	99,5 %	2 711 805	99 %	5,2 %

> La fiscalité directe : 236,2 M€ (- 3,0 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 7,2 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) transférée représente 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont la CVAE qui diminue de 136,8 M€ à 131,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,9 M€ / - 7,5 %). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 0,5 M€.

> La fiscalité indirecte : 1 727,8 M€ (+ 5,1 %)

Le produit fiscal indirect 2022 est en progression de 5,1 % (+ 84,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (613,2 M€), qui connaît cette année une progression de 4,1 % (+ 24,1 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 13,1 M€ (- 1 %). La fraction compensatoire de la TFPB est de 443,1 M€. Elle est assise sur une part de TVA et devrait évoluer chaque année au gré de la consommation nationale, permettant au Département de bénéficier d'une ressource de compensation dynamique. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,9 M€ ; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (255,8 M€ ; + 5,1 %) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (30,1 M€ ; + 37,8 %). Ce dernier poste connaît une variation exceptionnelle compte tenu d'une modification de ses modalités de perception. L'exercice 2022 enregistre cinq trimestres (décalage de 2021 et exercice 2022). En 2023, cette recette retrouvera un régime courant. Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,6 M€.

> Les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 590,4 M€ (+ 5,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'État et de la CNSA, progresse de 31,9 M€ (+ 5,7 %) entre 2021 et 2022.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2022 représente 296,2 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ (- 0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€.

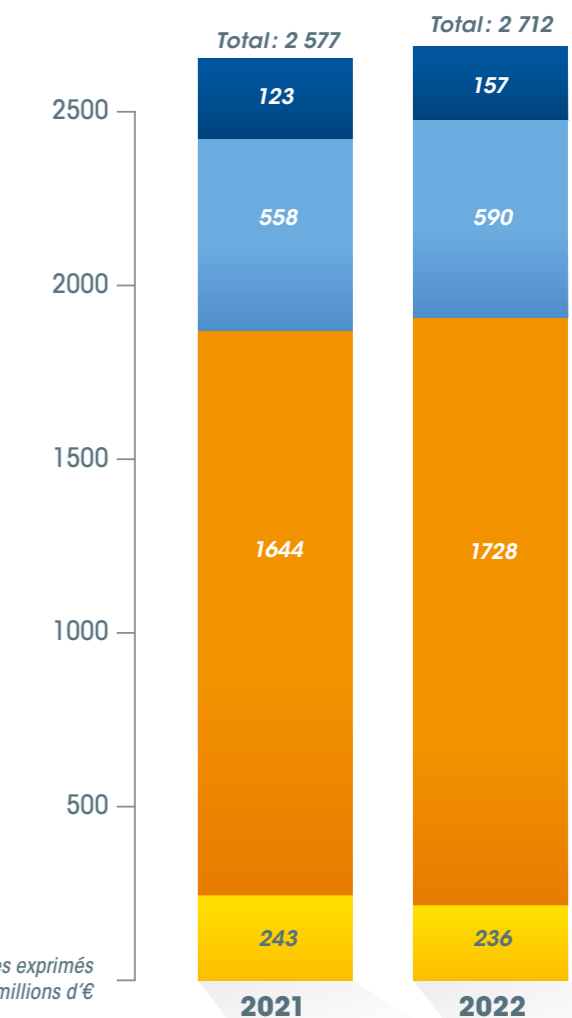
La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 23,1 M€ en 2022, en progression de 8,1 % (+ 1,7 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 10,2 M€, restent stables. Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte progression en 2022 (23,2 M€ ; + 16,6 M€). Cette variation trouve sa source dans le mode de calcul de celle-ci. En 2022, le Département est redevenu éligible à la fraction relative aux revenus. La recette de FCTVA de fonctionnement est en nette évolution à 1,4 M€ (+ 0,6 M€ soit + 63,2 %). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compen-



STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 ET 2022 (hors provisions, cessions et régularisations)

Recettes diverses (orange), Dotations État/CNSA (bleu clair), Fiscalité indirecte (bleu foncé), Fiscalité directe (jaune)



Chiffres exprimés en millions d'€

sation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,8 M€), tous deux stables entre 2021 et 2022. Le Département est également attributaire d'une compensation de 14,5 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 9,7 % (- 1,6 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 112,8 M€ (+ 5,5 %), soit une croissance de 5,9 M€.

> Les autres produits : 184,4 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 109,4 M€, en progression de 8,3 M€. L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté) et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'atteindre ce résultat. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 24,9 M€ et les cessions 2,1 M€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 333,1 M€ (+ 2,9 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se limitent à 2 246,1 M€ en croissance de 3,7 % (+ 79,9 M€).

Chiffres exprimés en milliers d'€	2021	Structure	2022	Structure	Var 2021-2022
Personnel	392 360	17,3 %	408 071	17,5 %	4 %
Services généraux	77 656	3,4 %	86 837	3,7 %	11,8 %
Sécurité	81 958	3,6 %	83 463	3,6 %	1,8 %
Enseignement	58 445	2,6 %	70 894	3 %	21,3 %
Culture et vie locales	44 623	2 %	52 362	2,2 %	17,3 %
Politiques sociales	1 442 262	63,6 %	1 472 151	63,1%	-2,1 %
Réseaux - Infrastructures	9 570	0,4 %	10 412	0,4 %	8,8 %
Aménagement - Enviro.	10 791	0,5 %	13 222	0,6 %	22,5 %
Transports	34 867	1,5 %	35 189	1,5 %	0,9 %
Développement local	13 640	0,6 %	13 465	0,6 %	- 1,3 %
Atténuations de produits	88 758	3,9 %	77 625	3,3 %	- 12,5 %
Provisions	12 116	0,5 %	9 449	0,4 %	- 22 %
Total	2 267 048	100,0 %	2 333 141	100,0 %	2,9 %
Total (hors provisions)	2 254 932	99,5 %	2 323 692	99,6 %	3 %

> Les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 472,2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 2,1 % en 2022, soit une évolution de l'ordre de + 30 M€. Les charges des AIS passent de 786,4 M€ à 777,7 M€ (- 8,7 M€), en baisse de 1,1 %. Les allocations du RSA sont en retrait de 6,3 % en 2022 (458,6 M€ contre 489,7 M€, soit - 31,1 M€). Les dépenses d'APA représentent 180,5 M€ et progressent de 1,7 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 138,6 M€ et continue de connaître une forte croissance (+ 16,3 % et + 19,4 M€). Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (694,5 M€) varient de + 38,6 M€ (+ 5,9 %). Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du Bel âge (141,9 M€ ; + 8,4 %) avec une hausse des dépenses à la fois pour les usagers placés dans une structure adaptée (de 107,9 M€ à 109,7 M€), que pour ceux bénéficiant d'une aide à l'autonomie et au maintien à domicile (de 10,4 M€ à 19,5 M€) ;
 - pour les personnes en situation de handicap (220,6 M€ ; + 6,3 %) avec des aides en augmentation pour l'hébergement (près de 9,3 M€ supplémentaires, soit un budget de 184,2 M€) et le transport des élèves (en hausse de 3,1 M€ / + 32,8 % à 12,7 M€). Un soutien important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€) ;
 - à destination des mineurs dont il a la charge (238,7 M€ ; + 2,7 %), avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 116,6 M€ à 125,1 M€ soit + 7,3 %). L'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 62,1 M€ contre 63,8 M€ l'année précédente (- 2,7 %) ;
 - en direction des populations cherchant à se réinsérer socialement ou professionnellement dans la société avec une accentuation des actions dans ce domaine (+ 3,3 M€ ; + 9 % à 40,5 M€).
- Concernant les mesures du Ségur, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dé-

penses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 40,4 M€ compensé par l'État à hauteur de 18,4 M€, soit un reste à charge pour le Département de 22 M€ pour la seule année 2022. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2023 et pèsera sur les finances de la collectivité.

> La sécurité : 83,5 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours, le SDIS (70,1 M€). Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (10 M€).

> Les transports : 35,2 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,9 M€). La participation au fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), pour sa part, représente 3,3 M€ (+ 0,3 M€).

> L'éducation et la politique en faveur des collèges : 70,9 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017, se poursuit. En 2022, le budget de l'éducation évolue de 58,4 M€ à 70,9 M€ (+ 12,4 M€ et + 21,3 %). Cette variation s'explique principalement par les ajustements et rattrapages intervenus en matière de restauration scolaire (+ 6,9 M€ avec un budget exceptionnel de 9,1 M€), la hausse des coûts de l'énergie (+ 5,1 M€ et un budget d'exploitation de 11,9 M€ au total)

et le financement accru des actions éducatives (+ 1,4 M€). Le fonctionnement courant des collèges publics et privés aura mobilisé 29,8 M€ en 2022 et la médiation sociale aux abords des établissements représenté un budget de 3,1 M€.

> La culture, la vie locale, la jeunesse, les sports et loisirs : 52,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël. Le budget passe de 44,6 M€ en 2021 à 52,4 M€, soit une croissance de 17,3 % (+ 7,7 M€). Le dispositif « Collégien de Provence » et le soutien des grands événements sportifs expliquent l'essentiel de la variation.

> Le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 37,1 M€

Ces secteurs évoluent de 34 M€ à 37,1 M€, soit + 3,1 M€ (+ 9,1 %). Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 10,1 M€ au sein de cette rubrique (+ 0,8 M€). Les interventions en faveur de l'agriculture (6,8 M€) et du tourisme (4,4 M€) pèsent pour 11,2 M€. Enfin, les autres actions (15,8 M€ ; + 2,5 M€ / + 19,1 %) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Elles sont tirées à la hausse en particulier par les opérations d'aménagement et de développement urbain (+ 1,8 M€).

> Les dépenses de moyens généraux : 582 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 11,1 M€.

> Les charges de personnel : 408,1 M€

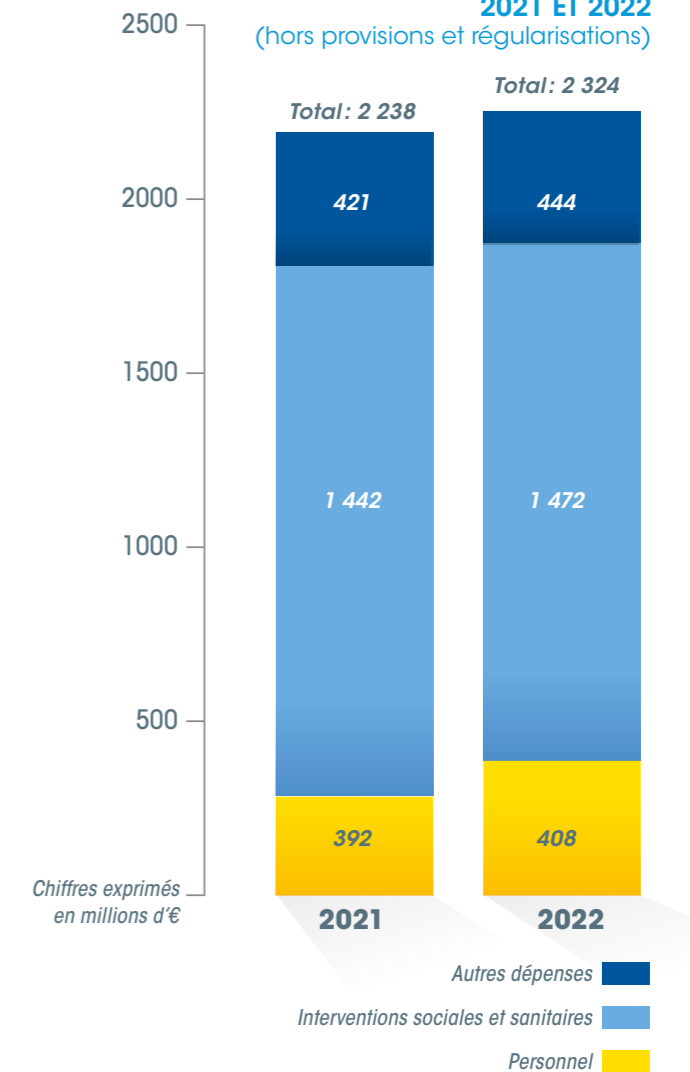
Les dépenses de personnel progressent de 15,7 M€ (+ 4 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'État avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 3,5 % à partir du 1er juillet, soit environ 12 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures réglementaires. Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité.

> Les autres dépenses d'administration générale : 173,9 M€

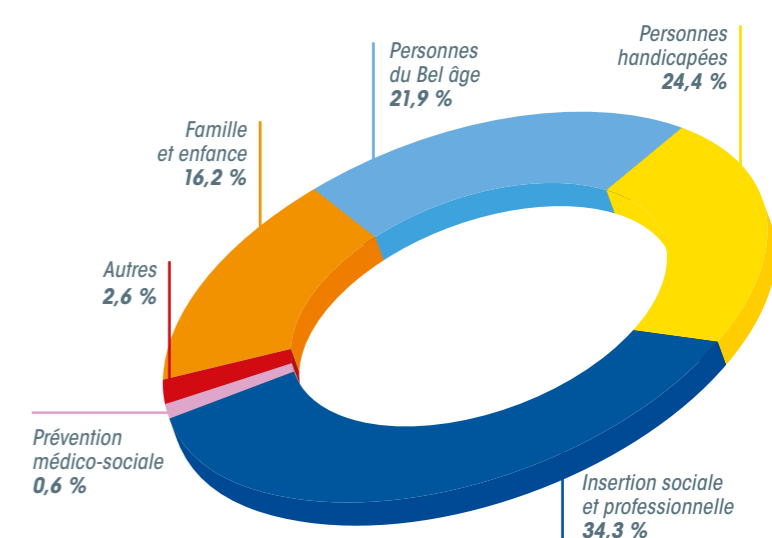
Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...), avec une baisse notable de la rubrique atténuations de produits. Ces postes passent de 178,5 M€ en 2021 à 173,9 M€ pour l'exercice 2022 (- 4,6 M€ ; - 2,6 %). Les intérêts d'emprunt de la dette (18,1 M€) progressent de 18,8 % sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022. Les autres moyens (68,8 M€) sont en augmentation de 6,3 M€ en 2022 (+ 10,1 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (36,4 M€), poste le plus en croissance (+ 15,2 %), l'informatique (13,3 M€) ou les frais de communication et de protocole (4,7 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides, tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+ 4,9 M€), malgré des efforts d'économie.

STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 ET 2022

(hors provisions et régularisations)



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE EN 2022 (fonctionnement)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 47,9 M€ (+ 16,5 %)

En 2022, le FCTVA connaît une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. Elle est gelée depuis plusieurs années. La dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) progresse en 2022 de 1,8 M€, elle vient financer cette année la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

À noter également une participation de l'État et des autres collectivités en hausse sur différents projets. Il s'agit notamment du projet territoires numériques éducatifs (2,2 M€), de travaux routiers structurants (1,3 M€), du co-financement par la région PACA de pistes cyclables dans le département (1,1 M€), d'une subvention pour la construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire (831 K€), de remboursements dans le cadre de la pandémie de Covid-19 (767 K€), d'une subvention de l'ADEME (541 K€) ou encore pour du matériel à destination des sapeurs-forestiers (256 K€).

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)

Chiffres exprimés en milliers d'€	2021	Structure	2022	Structure	Var 2021-2022
FCTVA	25 654	62,3 %	28 808	60,1 %	12,3 %
DDEC	7 919	19,2 %	7 919	16,5 %	0,0 %
DGE/DSID	396	1 %	2 185	4,6 %	452,1 %
Subventions reçues	5 608	13,6 %	7 066	14,7 %	26 %
Autres recettes	1 573	3,8 %	1 957	4,1 %	24,4 %
Total	41 150	100,0 %	47 934	100,0 %	16,5 %

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 597 M€

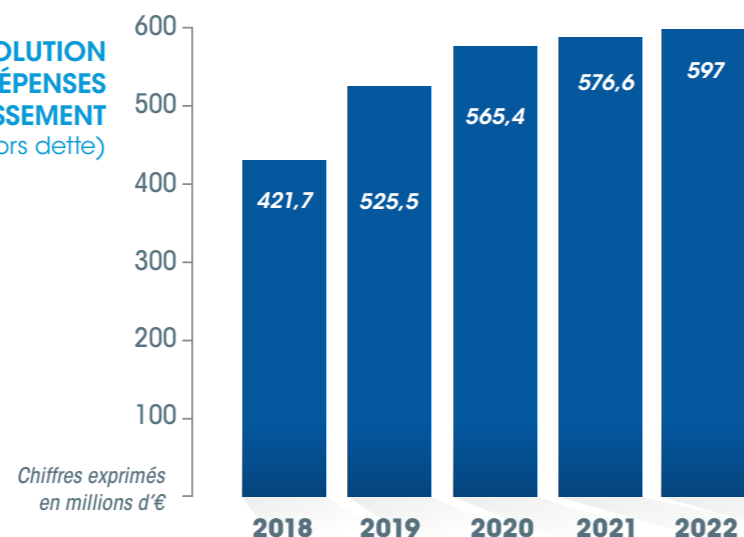
La section d'investissement s'élève à 692 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 597 M€, soit une augmentation de près de 3,5 % (20,4 M€).

Les subventions d'équipement affichent une diminution de 10,1 %, représentant 328,5 M€ et 55,0 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 268,4 M€ (44,9 %).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)

Chiffres exprimés en milliers d'€	2021	Structure	2022	Structure	Var 2021-2022
Services généraux	32 726	5,7 %	85 940	14,4 %	162,6 %
Sécurité	18 541	3,2 %	20 466	3,4 %	10,4 %
Enseignement	97 743	17 %	115 257	19,3 %	17,9 %
Culture et vie sociale	5 139	0,9 %	5 012	0,8 %	- 2,5 %
Politiques sociales	15 811	2,7 %	11 264	1,9 %	- 28,8 %
Réseaux - Infrastructures	111 858	19,4 %	104 571	17,5 %	- 6,5 %
Aménagement - Enviro.	262 444	45,5 %	216 856	36,3 %	- 17,4 %
Transports	25 914	4,5 %	25 958	4,3 %	0,2 %
Développement	6 461	1,1 %	11 700	2 %	81,1 %
Total	576 638	100,0 %	597 023	100,0 %	3,5 %

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)



> L'aménagement et l'environnement : 216,9 M€

Ce poste représente près de 36,3 % du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en baisse cet exercice. Pour autant en 2022, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est resté une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (191,8 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (17,1 M€). Le Département soutient la population du territoire à travers différents dispositifs. On peut citer la prime Air-bois (1,1 M€), Provence Éco-Rénov (6,2 M€), la participation financière à l'acquisition de véhicules électriques (4 803 vélos et 5 621 voitures pour 33,3 M€).

> Les transports, réseaux et infrastructures : 130,5 M€

La rubrique est en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 5,3 % ; - 7,2 M€). Elle est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 60,1 M€, contre 66,3 M€ lors de l'exercice précédent (- 6,2 M€). On y trouve notamment 18,6 M€ pour la modernisation du métro marseillais, 15,4 M€ pour les travaux du tramway Nord-Sud, 7,2 M€ pour la rocade du Jarret ou encore 2,1 M€ pour la modernisation de la gare Saint-Charles. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 8,4 M€ cette année contre 6,2 M€ l'an passé.

> L'enseignement : 115,3 M€

Les dépenses du domaine augmentent de 17,5 M€ en 2022, soit + 17,9 %. L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 111,6 M€, dont notamment 31,8 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection). La maintenance des établissements scolaires a représenté 34,1 M€ (+ 1,4 M€) et les travaux de réhabilitation/construction près de 27 M€ (+ 5,7 M€) dont 8,2 M€ pour la cité scolaire internationale, 7,2 M€ pour le collège Caroline Aigle de Lançon-Provence ou encore 9,9 M€ pour le collège Versailles à Marseille. La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un budget de 3,6 M€, dont 1,2 M€ à destination d'Aix-Marseille Université pour les campus de La Timone, Saint-Jérôme ou encore du centre de mathématiques et d'informatique de Château-Gombert. Le Département s'engage également dans le développement de la cité des énergies du Commissariat à l'Énergie Atomique de Cadarache à hauteur de 179 K€.

> L'action sociale et les solidarités : 11,3 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et une aide à l'acquisition de matériels de pointe pour les différents établissements de santé du territoire. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 5,4 M€. Notamment, le programme des maisons du Bel âge a été poursuivi.

> La sécurité : 20,5 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 13,6 M€. Un montant de 2,4 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

> Le développement local, le tourisme et l'agriculture : 11,7 M€

L'aménagement du territoire (8,9 M€), avec des projets comme Euroméditerranée et les chantiers navals de La Ciotat ou encore le soutien à l'agriculture (2,8 M€), permettent de favoriser l'emploi dans le département.

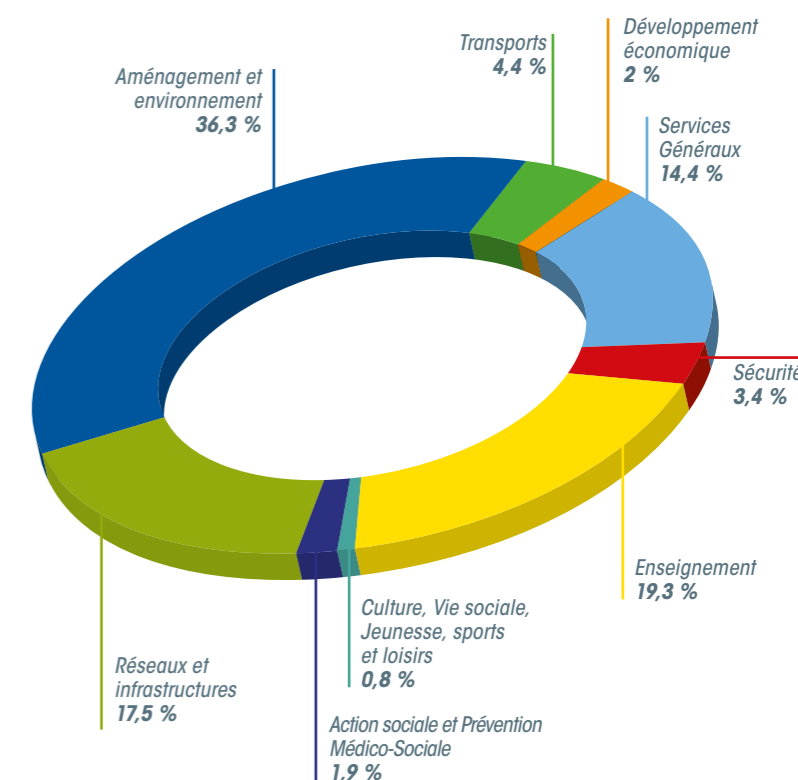
> La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 5 M€

Le budget alloué à ces politiques permet tant l'accès du public à des structures départementales emblématiques (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique...) que de soutenir la restauration de monuments historiques et les associations culturelles.

> Les moyens généraux : 85,9 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux...) permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. À noter en 2022, l'achat de l'immeuble Pixelia devant regrouper à terme la majorité des services centraux de la solidarité (55,4 M€). En neutralisant cette opération, le poste moyens généraux est en recul de 2,2 M€.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION EN 2022 (hors dette)





LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU DÉPARTEMENT

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 405,7 M€ en 2022, en progression par rapport à l'exercice antérieur (+ 25,9 %). Cette amélioration de près de 83,5 M€ s'explique par une dynamique des recettes (+ 149,6 M€ et + 5,8 %) bien supérieure à la progression des charges (+ 66,1 M€ et + 2,9 %). Il convient de préciser qu'après correction des événements exceptionnels non reconductibles, le taux de variation des recettes se limite à + 5,2 % quand celui des dépenses passe à + 3,8 %.

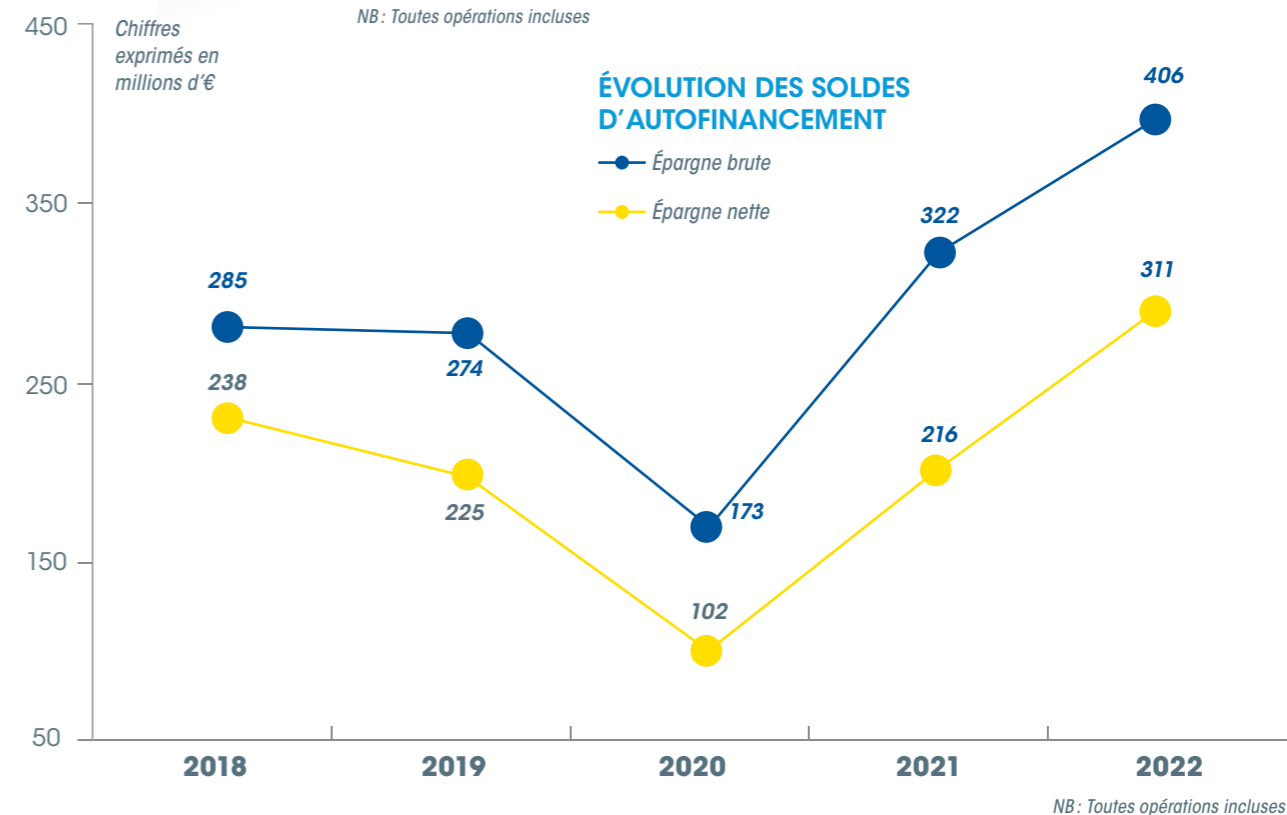
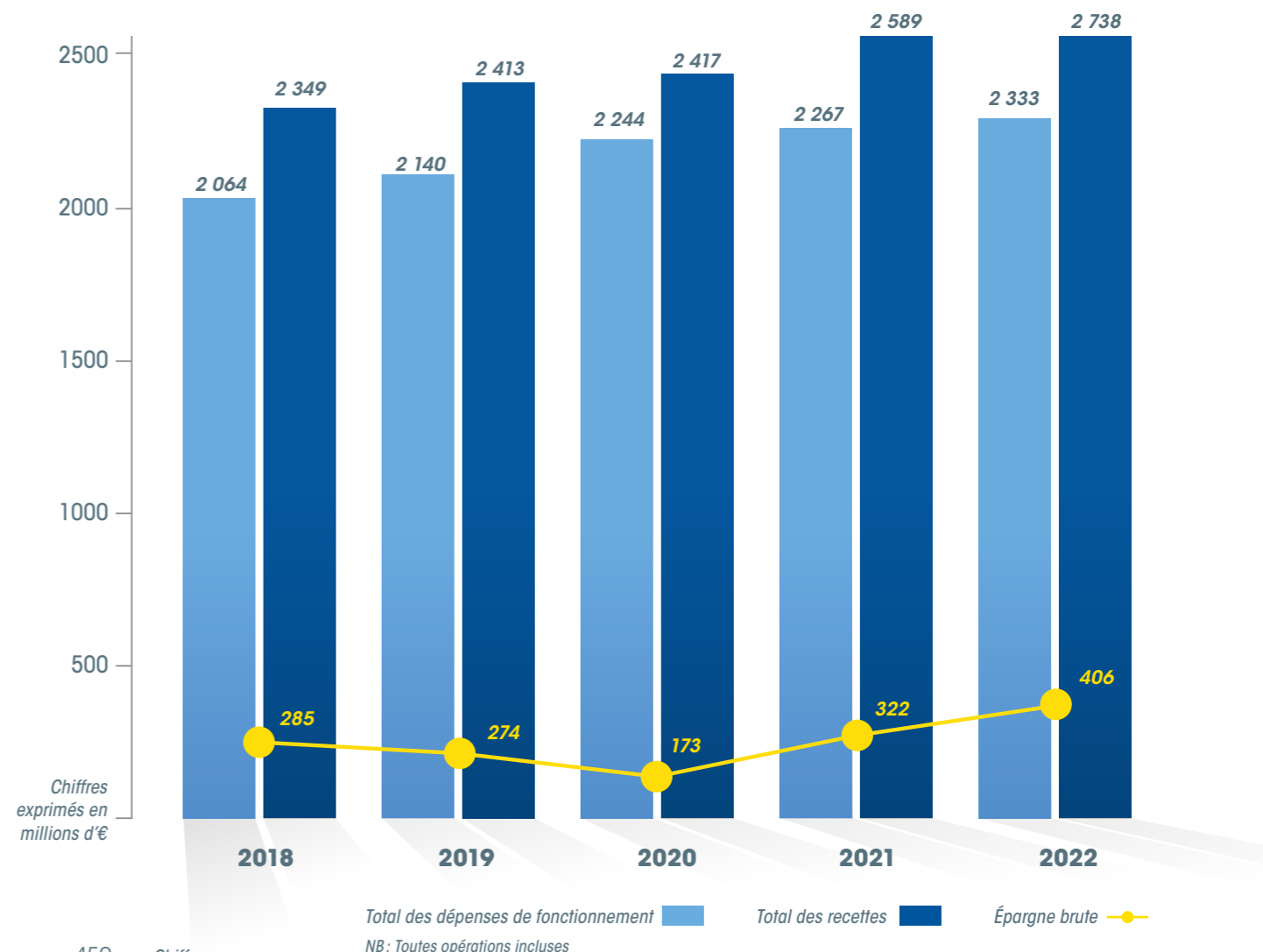
Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 95 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 310,7 M€, soit 52 % des dépenses d'investissement.

L'endettement au 31 décembre 2022 représentait 1 783,7 M€ dont 60 % à taux fixe et 40 % à taux variable. Sur ces 1 783,7 M€, les emprunts obligataires représentent 39 % et les emprunts bancaires 61 % du volume.

Ainsi en 2022, l'épargne nette disponible de 310,7 M€, les recettes d'investissements de 47,9 M€ et les emprunts de 218,2 M€ permettent le financement des investissements (597 M€) et génèrent un déficit de gestion de 20,2 M€.



ÉVOLUTION DES DÉPENSES, DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, ET DE L'ÉPARGNE BRUTE



DETTE PROPRE

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette représente 1 783,7 M€ contre 1 660,5 M€ au 31 décembre 2021. Le département des Bouches-du-Rhône présente un encours par habitant (863 €) supérieur à celui de la moyenne des départements millionnaires (513 € en 2022) (chiffre DGCL).

L'exécution de l'exercice 2022 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 218,2 M€ se répartissant entre 14 M€ d'emprunts obligataires et 204,2 M€ d'emprunts bancaires (dont 60,2 M€ via la Banque Européenne d'Investissement). Les émissions obligataires ont permis de disposer de fonds à des conditions plus avantageuses que les conditions bancaires.

La dette propre du Département est, au 31 décembre 2022, indexée à 60 % sur du taux fixe et à 40 % sur du taux variable.

Le taux moyen de la dette du département des Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2022 est de 1,48 % contre 0,95 % au 31 décembre 2021. Ce taux est de 2,17 % au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des départements.

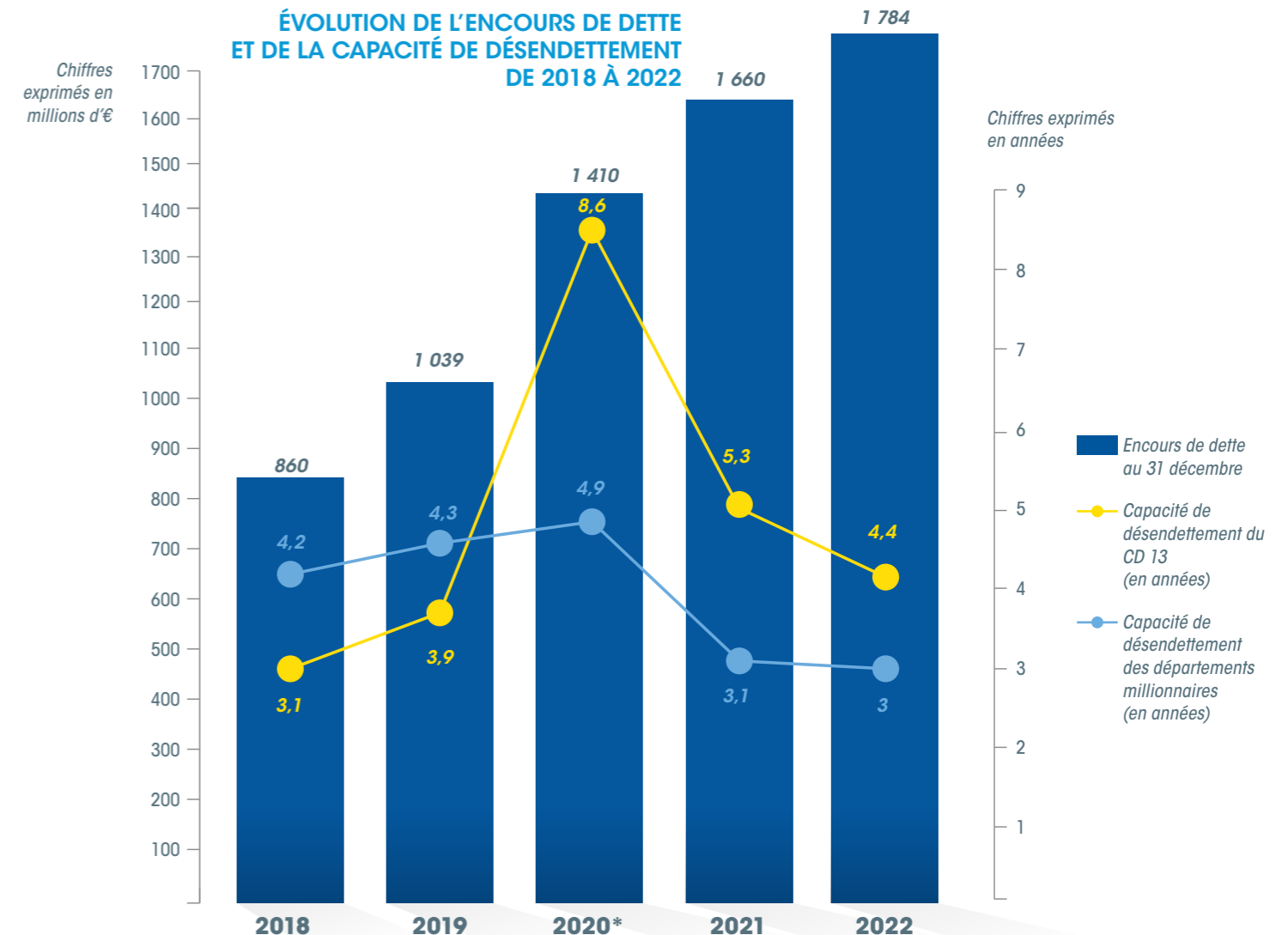
Le Département ne détient aucun produit structuré ou dit « toxique ». L'encours de la dette départementale est composé uniquement de contrats de la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler ».

> Comparaison dette département Bouches-du-Rhône / dette des départements millionnaires

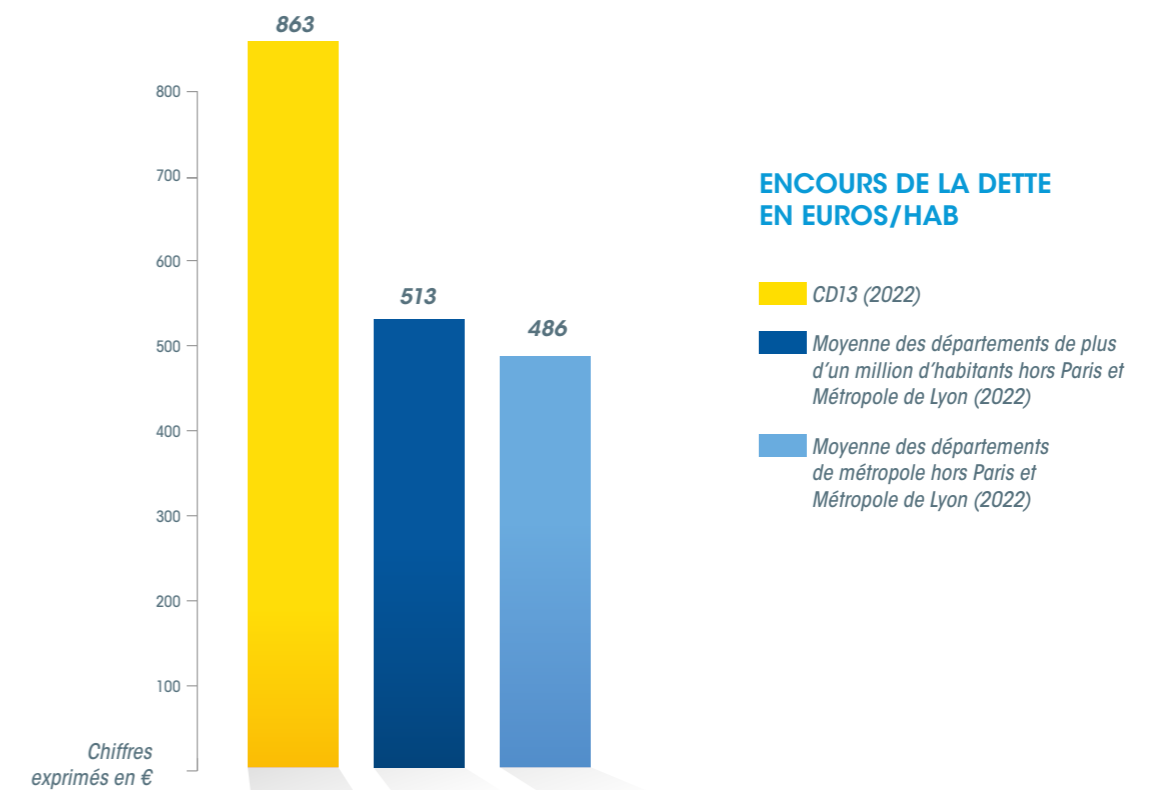
	Bouches-du-Rhône	Moyenne des départements millionnaires ⁽¹⁾
Encours / habitant	863	513
Taux d'endettement ⁽²⁾	67,7 %	46,8 %
Capacité de désendettement ⁽³⁾	4,4	3

(1) Chiffres 2022 - Source : DGCL ou DGFIIP
 (2) Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement
 (3) Encours de dette / Epargne brute exprimée en année

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE ET DE LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT DE 2018 À 2022

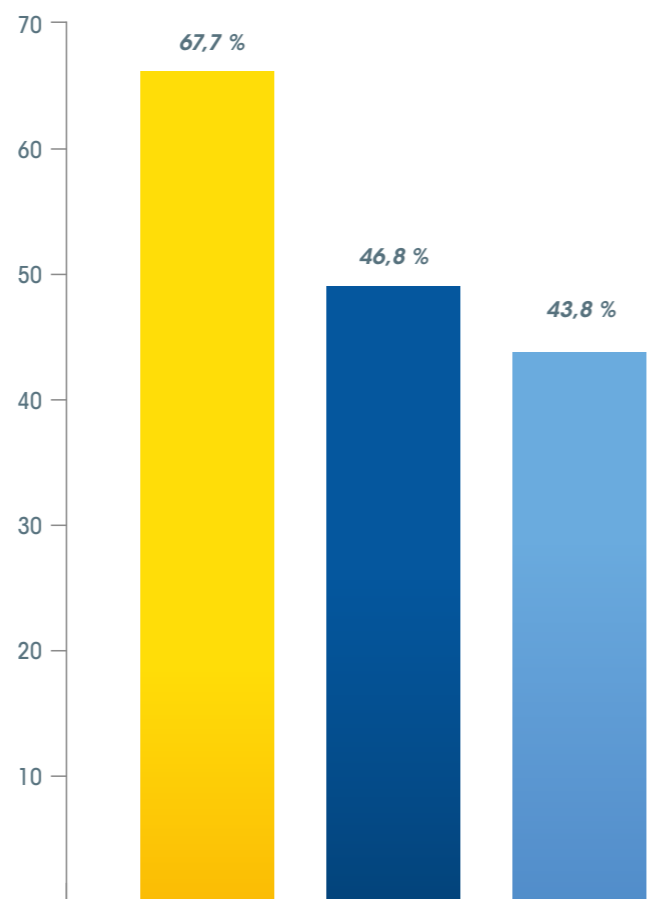


*En 2020, la capacité de désendettement du département 13 est de 8,6 années, mais ressort à 5,8 années après retraitements (donnée DGFIIP) avec notamment la prise en compte de l'étalement des charges Covid.

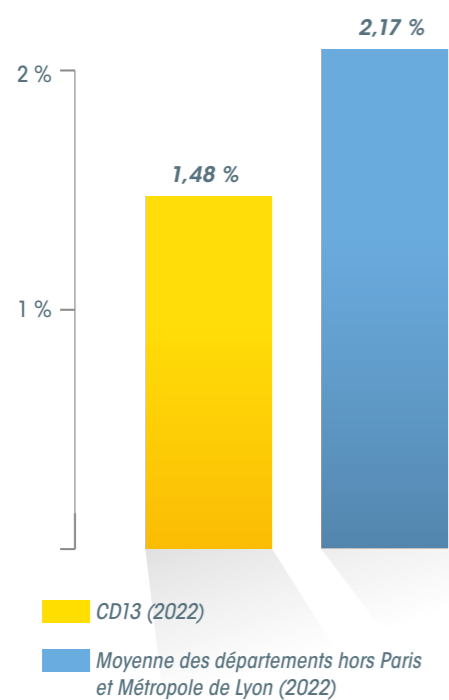


ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

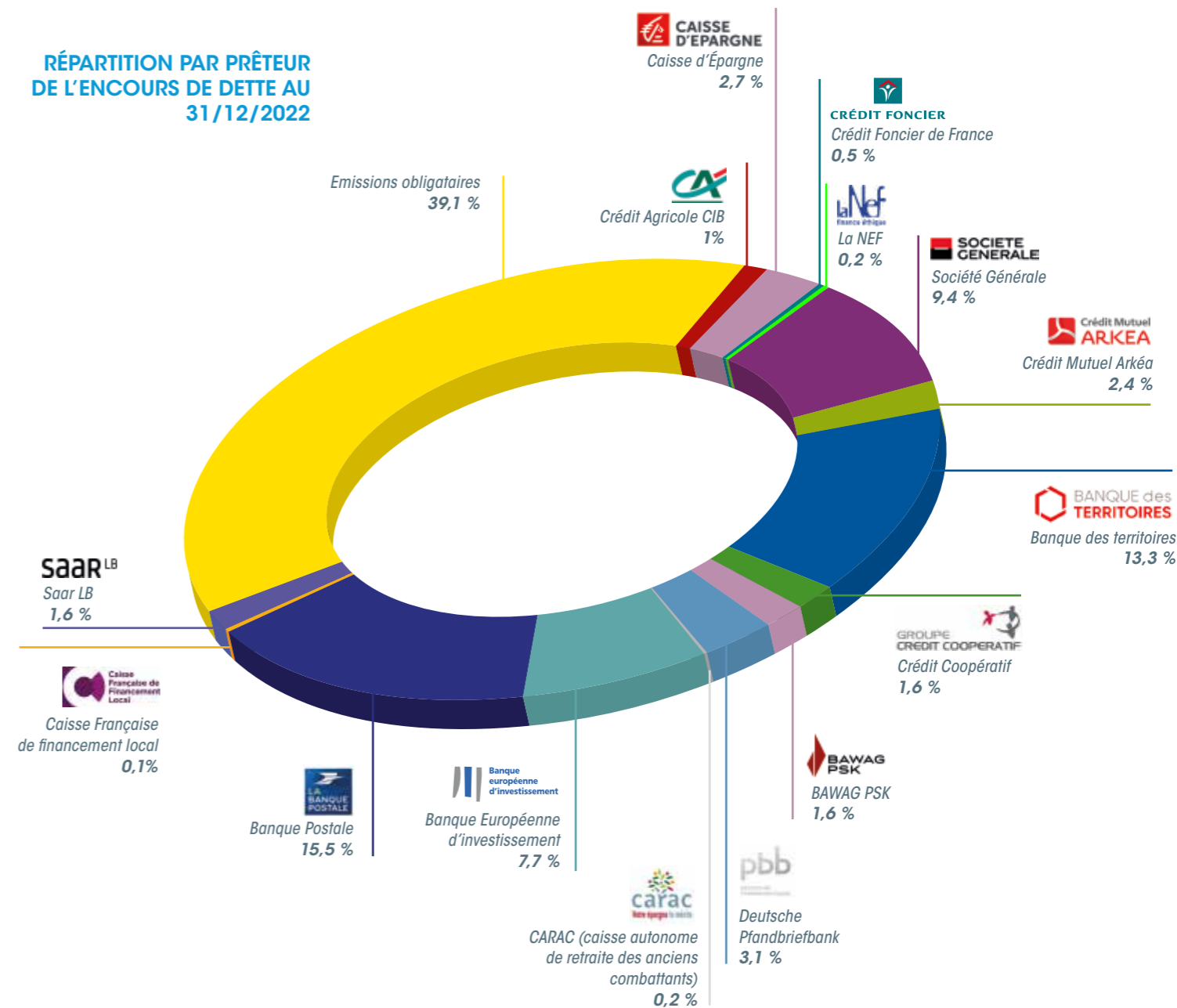
- Département des Bouches-du-Rhône (2022)
- Moyenne des départements de plus d'un million d'habitants hors Paris et Métropole de Lyon (2022)
- Moyenne des départements de métropole hors Paris et Métropole de Lyon (2022)



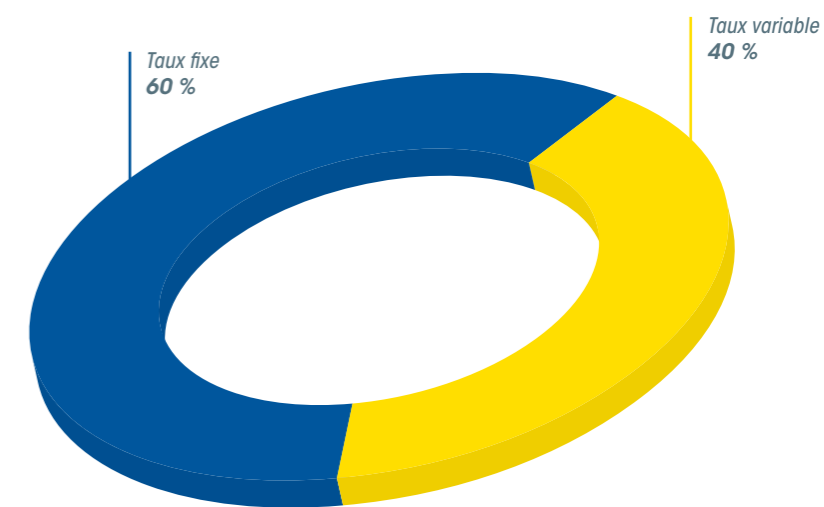
TAUX MOYEN DE L'ENCOURS DE LA DETTE



RÉPARTITION PAR PRÊTEUR DE L'ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2022



RÉPARTITION ENTRE TAUX FIXE ET TAUX VARIABLE AU 31/12/2022 DE L'ENCOURS DE DETTE DU DÉPARTEMENT





GARANTIES D'EMPRUNTS (ENGAGEMENTS EXTERNES)

> Le suivi de l'encours garanti

Le Département est un acteur majeur de la politique du logement social. Il accompagne les organismes (OPH, SA d'HLM...) en leur apportant le cautionnement et les financements nécessaires aux opérations de construction, d'acquisition ou de réhabilitation. Il intervient également dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale locale en apportant sa garantie en matière de financement de programmes spécifiques (concernant le domaine de la santé, de l'enfance, des personnes du Bel âge et handicapées, de l'accompagnement social, de l'aménagement...).

Ainsi, l'encours garanti fin 2022 s'élève à 1 453 M€. Il concerne essentiellement le logement social (90,9 %).

LA CONSOLIDATION DES COMPTES ET DES RISQUES DU DÉPARTEMENT

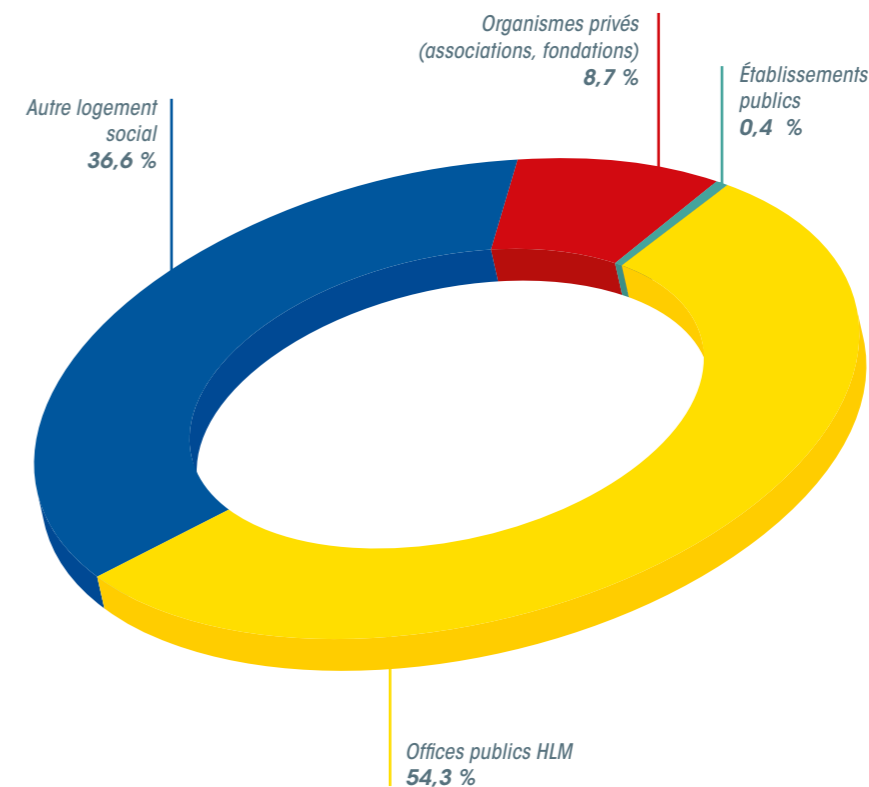
Le périmètre de consolidation des comptes du département des Bouches-du-Rhône porte sur le budget principal, les budgets annexes et un sous-ensemble de satellites.

Ces derniers sont retenus selon l'implication du Département dans le fonctionnement de l'entité et des moyens financiers qu'il lui consacre.

Les comptes des organismes sont consolidés selon trois niveaux d'analyse.

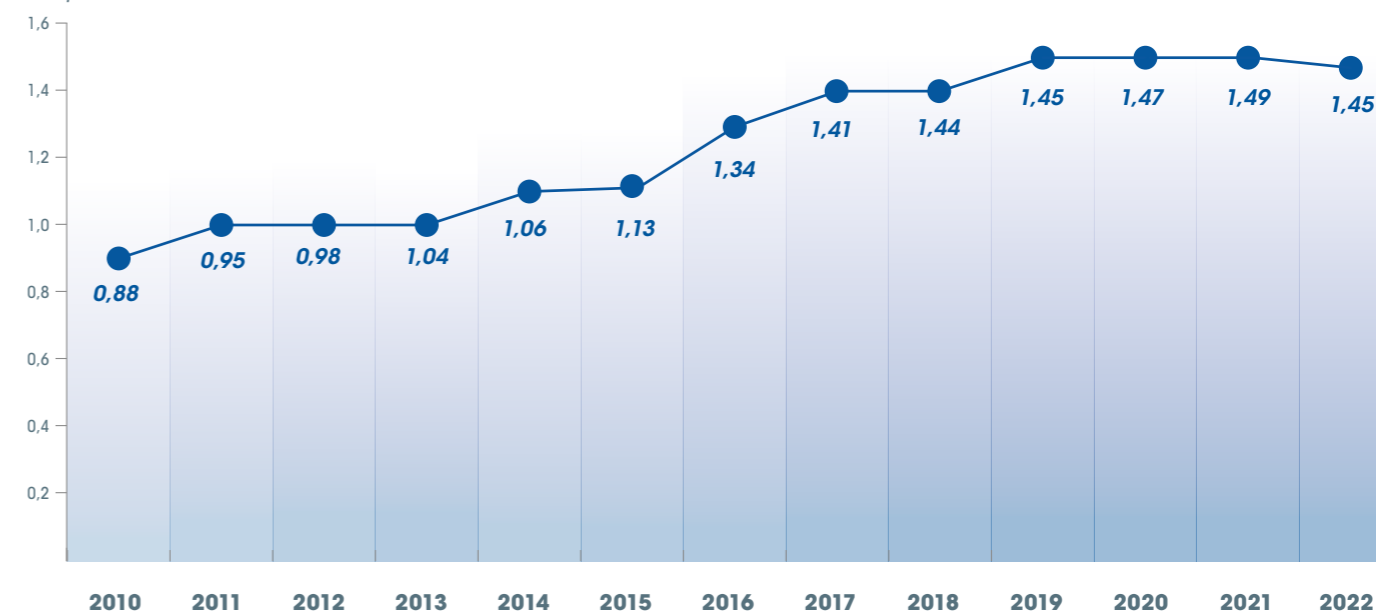
En 2022 (comptes 2021), la consolidation des comptes du Département et de ses satellites montrait une situation financière consolidée saine.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2022

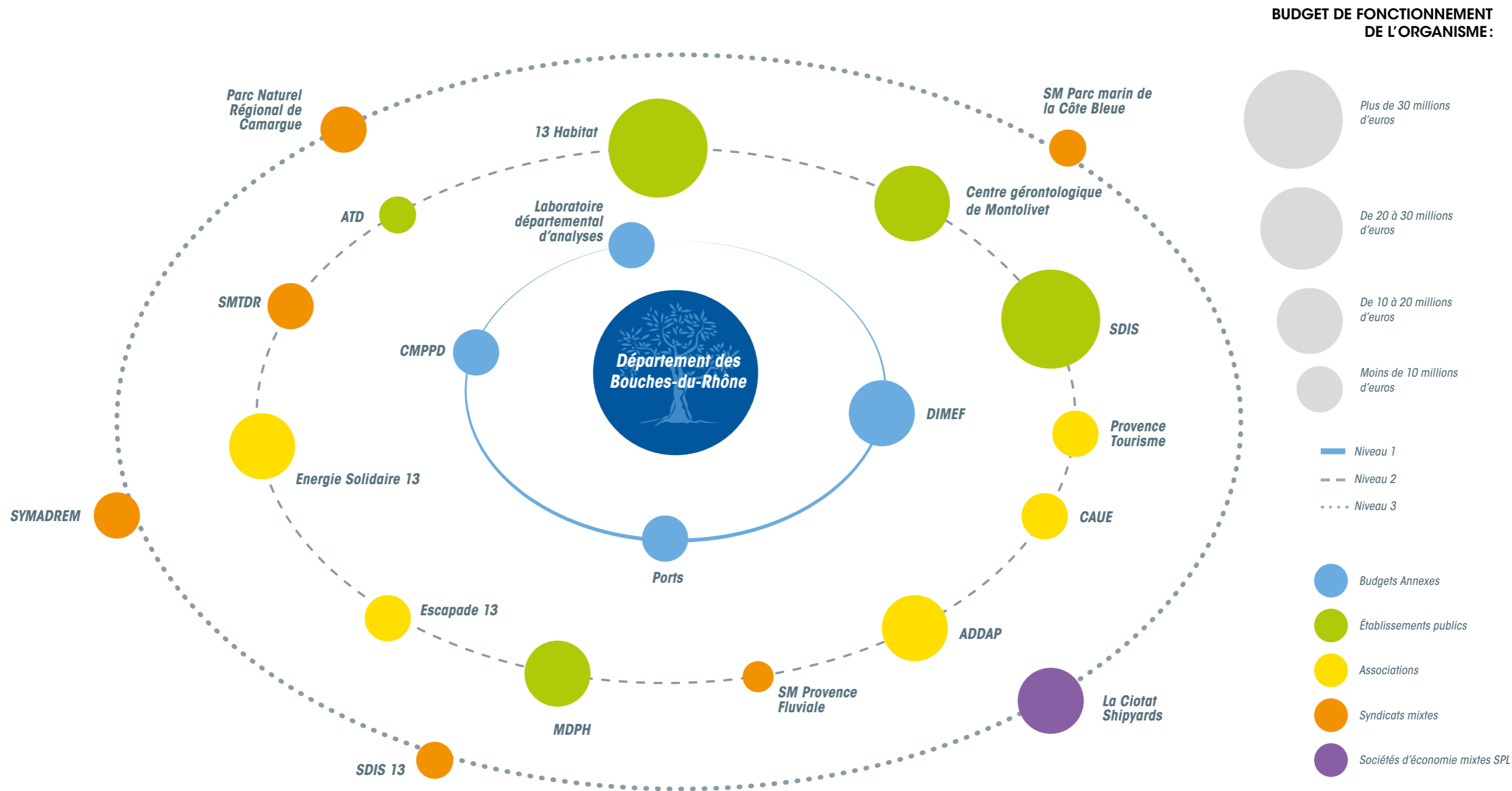


ÉVOLUTION DE L'ENCOURS GARANTI

Montant annuel de l'encours
Chiffres exprimés en milliard d'€



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES



CMPPD: Centre Médico-Psycho Pédagogique Départemental
DIMEF: Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille
SDIS 13 : Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées
ATD: Agence Technique Départementale

ADDAP: Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention
CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SYMADREM: Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la mer
La Ciotat Shipyards : Chantiers navals de la Ciotat
SMTDR : Syndicat mixte des traversées du Delta du Rhône

PRINCIPAUX CHIFFRES 2022

> Les chiffres du Compte Administratif 2022 (Récapitulatif en M€)

Dépenses de fonctionnement.....	2 333
Recettes de fonctionnement.....	2 739
Dépenses d'investissement.....	692
Recettes d'investissement.....	266
Résultat de clôture	59,2

NB : tous mouvements inclus

> Ratios financiers

	Population totale 2022 (INSEE) : 2 067 654 habitants		
	2022 Département des Bouches-du-Rhône	2021 Département des Bouches-du-Rhône	2022 Moyenne des départements
Dépenses de fonctionnement en euros par habitant	1 086 €	1 052 €	923 €
Produit des impositions directes en euros par habitant	114 €	118 €	114 €
Recettes de fonctionnement en euros par habitant	1 273 €	1 209 €	1 010 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant*	130 €	102 €	126 €
Encours de la dette en euros par habitant	863 €	807 €	486 €
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	143 €	144 €	119 €
Part des dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement	18,1 %	18,1 %	21,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,9 %	91,3 %	87,8 %
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement**	10,2 %	8,5 %	11,3 %
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	67,7 %	66,7 %	43,8 %

* Hors subventions

** Ratios par habitant exprimés sur la population INSEE

Sources : DGCL

Sources : DGCL
(Métropole hors Paris)

> Taxes et Impôts en 2022

> Impôts directs

La taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la sphère communale, remplacée par une fraction de TVA nationale d'un montant de 439 M€ (après régularisation négative de 4,1 M€).

> Impôts indirects

Taux des droits de mutation **4,5 %**

> Dette

Encours au 31/12/2022
(hors dépôts et cautionnement reçus)..... **1 783,7 M€**

> Engagements externes

> **Garanties d'emprunts**
Encours au 31/12/2022 (dont 90,9 % aux organismes œuvrant dans le logement social) **1 453 M€**

NOTES

RAPPORT FINANCIER

2022



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Hôtel du Département
52, avenue Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
04 13 31 13 13

www.departement13.fr